

Aménagement circulation et stationnement - Amboise

Madame, Monsieur,

Travaux sur réseaux ou ouvrages électriques

Rue Charles Péguy, rue Jules Ferry, allée Michel Blondeau, boulevard Gambetta, allée Jules Ferry, rue de la Marne, boulevard Anatole France

L'arrêté n°24-AT-0262 est abrogé.

- Jusqu'au 5 mars 2025 : la circulation et le stationnement sont interdits du n°2 au n°4 rue Charles Péguy et du n°47 au n°24 rue Jules Ferry, allée Michel Blondeau, du n°5 boulevard Gambetta au n°43 rue Jules Ferry, du n°24 au n°17 rue Jules Ferry et jusqu'à la rue de la Marne, rue de la Marne.
- Jusqu'au 5 mars 2025 : la circulation est alternée du n°5 au n°11 boulevard Gambetta.
- Jusqu'au 5 mars 2025 : le stationnement est interdit allée Jules Ferry.

Une déviation est mise en place, un giratoire temporaire est également mis en place au carrefour du boulevard Anatole France, rue Germain Chauveau et de la rue Jean Jaurès.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0017

Travaux d'aménagement du carrefour du Clos Lucé / rue Victor Hugo

Rue du Clos Lucé

- Jusqu'au 31 mars, rue du Clos Lucé (à partir du carrefour de l'allée du Pont Moulin jusqu'au carrefour des rues Victor Hugo, Clos Lucé et Léonard Perrault) : la circulation et le stationnement sont interdits.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0026

Travaux sur réseaux ou ouvrages de gaz

Allée des Maisons Blanches

- Du 17 février au 16 mai : la circulation et le stationnement sont interdits

Référence arrêté municipal n°25-AT-0011

Travaux de coupure Haute Tension

Rue Louis XI et quai Charles Guinot

-
- Du 17 au 21 février rue Louis XI : la circulation et le stationnement sont interdits
 - Du 17 au 21 février, du n°34 quai Charles Guinot à la rue Louis XI : la circulation est alternée par des feux, le stationnement est interdit.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0027

Travaux de démoussage et révision de toiture

Place Michel Debré

- Le 3 mars : la circulation est interdite face au n°22 place Michel Debré.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0028

Travaux de réalisation d'un passage bateau

Rue Rabelais

- Du 17 au 24 février, 8 rue Rabelais : la circulation et le stationnement sont interdits.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0029

Travaux d'aménagement de trottoirs

Rue du Vau de Bonnin

- Du 20 au 28 février, 21 rue du Vau de Bonnin : la circulation et le stationnement sont interdits.

Référence arrêté municipal n°25-AT-0030

Travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées

Avenue des Montils, avenue Léonard de Vinci, allée de Rosnay, rue de Bel-Air

- Jusqu'au 14 mars, le stationnement est interdit :
 - du n°113 au n°97 avenue des Montils
 - du n°110 au n°136 et du n°140 au n°132 avenue Léonard de Vinci
 - allée de Rosnay
 - rue de Bel-Air, de l'intersection de la rue du Clos de Belle Roche jusqu'à l'intersection de la rue des Chaumières
- Jusqu'au 14 mars, rétrécissement de chaussée en circulation alternée :

- du n°110 au n°136 et du n°140 au n°132 avenue Léonard de Vinci
- du n°113 au n°97 avenue des Montils
- allée de Rosnay
- rue de Bel-Air
- de la rue du Clos de Belle Roche jusqu'à l'intersection de la rue des Chaumières.
- Jusqu'au 14 mars : la circulation est interdite sur la voie de droite du n°97 au n°113 avenue des Montils (sens de la montée).

Référence arrêté municipal n°25-AT-0034

Mairie d'Amboise

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr